



L'avocate et militante du Mrc, s'est révélée au grand public depuis sa plaidoirie devant le Conseil constitutionnel pendant le contentieux post électoral

Qui est réellement Maitre Michèle Ndoki ?, Réponse ci-dessous dans cet article, pris chez nos confrères du journal **Mutations**

Le 06 novembre dernier, Me Michèle Sonia Martine Ndoki, avocate au barreau du Cameroun aurait eu une occasion supplémentaire d'expliquer devant le Tribunal de première instance de Douala-Bonanjo, les raisons qui l'ont poussé à initier et à conduire une série de manifestations intitulées « Non au Hold-up électoral » le 27 octobre dernier dans la capitale économique.

Ceci, suite à la plainte formulée contre elle par le procureur de la République. Il faudra encore attendre jusqu'au 04 décembre prochain, date à laquelle a été renvoyé l'ouverture du procès.

En effet, l'avocate a du mal à digérer le verdict rendu le 22 octobre dernier par le Conseil constitutionnel ; lequel a déclaré le candidat du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc), Paul Biya, vainqueur de la présidentielle du 07 octobre dernier avec « 71,28% » pour « 2.521.934 » suffrages exprimés en sa faveur. « Je me sens peinée et affligée. Ce sont des mots que j'utilise le plus pour décrire mon état d'esprit depuis la proclamation de ces résultats.

Affligée parce que cela veut dire que le peuple camerounais n'a pas pu être plus entendu par le Conseil constitutionnel, qu'il ne l'avait été par les commissions nationales et départementales de recensement de votes, qu'il ne l'avait été par la police, qu'il ne l'avait été par les juges. C'est un sentiment d'affliction », laisse entendre l'avocate. Cette militante du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc), s'est véritablement révélée aux yeux du monde et du grand public, au cours de sa plaidoirie devant le Conseil constitutionnel, alors qu'elle défendait les recours dudit parti.

Par ses plaidoiries et ses arguments, la seule femme du collège d'avocats du candidat Maurice Kamto a visiblement embarrassé le président du Conseil constitutionnel, Clément Atangana ; suscitant la sympathie, l'affection et l'attention de nombreux Camerounais. Les photos et vidéos de son interpellation « brutale » lors de la manifestation contre le « Hold-up » électoral le 27 octobre dernier, ont contribué à faire monter la popularité de celle qui était presque inconnue du monde politique et du Barreau avant le 07 octobre 2018.

Née en France le 31 mars 1973, c'est dans ce pays qu'elle fait ses études en droit d'où elle sort nantie d'un diplôme d'études supérieures en droit privé, mention droit des affaires. Au Cameroun, où elle débarque plus tard, elle se forge une carrière de juriste conseil, d'abord dans un cabinet d'avocats puis, dans un cabinet de conseil juridique et fiscal. Ensuite, elle est juriste d'entreprise à travers le poste de directeur juridique qu'elle occupera à Orange Cameroun puis, à Guinness Cameroun.

« Je suis redevenue consultant externe en travaillant sur un projet de lutte contre la corruption puis, comme secrétaire général du Centre d'arbitrage du Gicam (Groupement inter-patronal du Cameroun, Ndlr), avant de revenir à la profession d'avocat, en passant avec succès, l'examen d'accès au stage en 2014, prêtant serment en 2015 et reçu à l'examen final et admise à prêter serment le 04 juillet de cette année », explique l'avocate qui va embrasser une carrière politique en militant au sein du Mrc.

Elle devient alors, première vice-présidente nationale des femmes du Mrc et responsable des activités du parti à Douala Ier. Pour le reste, pendant la campagne pour la présidentielle du 07 octobre dernier, elle a intégré l'équipe de communication et de l'équipe de campagne du parti de Maurice Kamto.